



Rapport de gestion 2019

## Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

### Composition

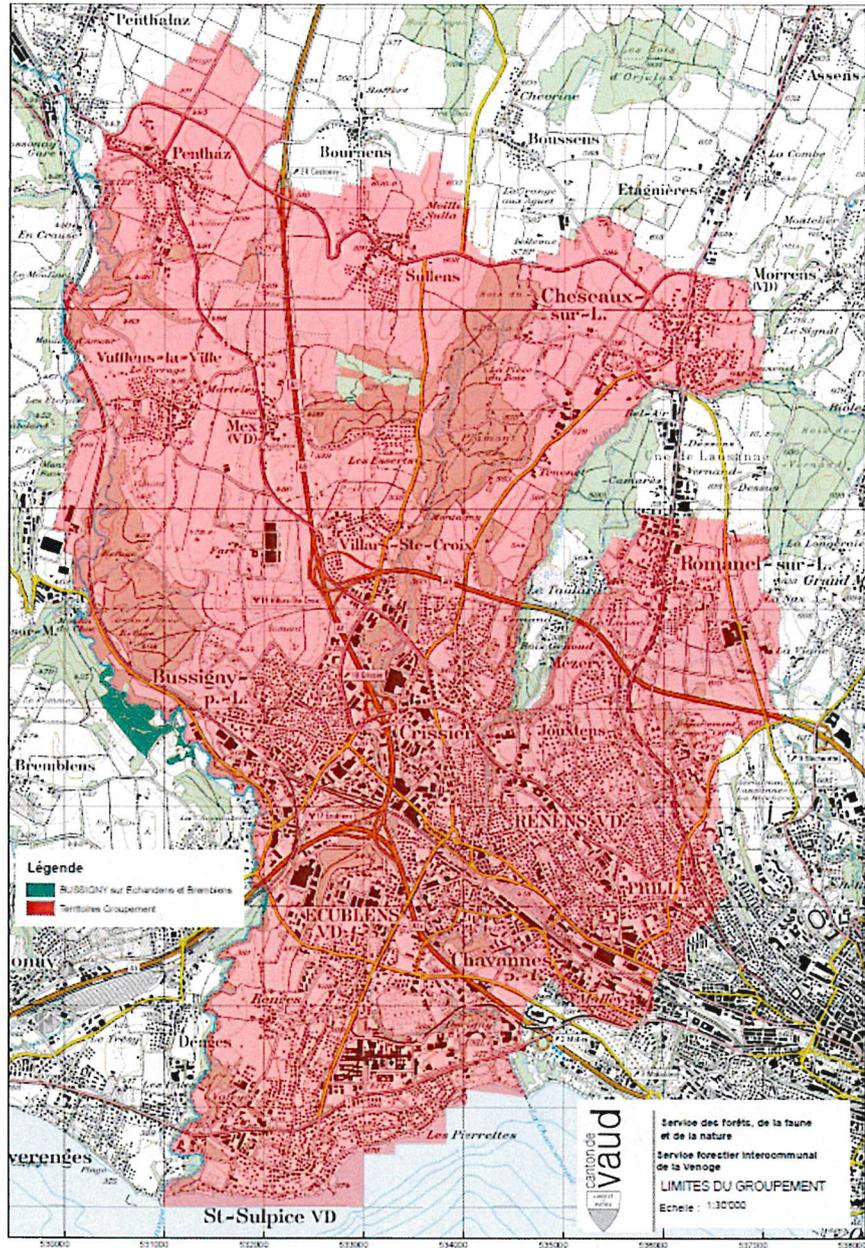
Bussigny- Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne - Crissier -  
Ecublens - Jouxtenis-Mézery - Mex - Penthaz - Prilly - Romanel-sur-Lausanne  
- Renens - St-Sulpice - Sullens - Villars-ste-Croix - Vuflens-la-Ville.



## Surfaces forestières gérées

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (500 propriétaires)



## **But**

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

## **Structure légale**

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité:

### Législature 2016-2021

Président du comité :	M. J-Claude Glardon, Municipal de Bussigny
Vice-Président du comité :	M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens
Membre du comité :	M. Pierre Haemmerli, Municipal Cheseaux
Secrétaire du comité :	M. Laurent Robert
Président de l'assemblée :	M. Laurent Bovay, Municipal de Crissier
Vice-Président de l'assemblée :	M. Denis Favre, Municipal de Romanel-sur-Lausanne
Secrétaire de l'assemblée :	Mme Emmanuelle Pellet
Caissier comptable :	M. Michel Gisclon, Boursier de Bussigny
Garde forestier :	M. Laurent Robert

## **Séances de l'assemblée et décisions**

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 20 mars 2019 à Romanel-sur-Lausanne. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget a eu lieu le 18 septembre 2019 à St-Sulpice.

## **Séances du comité**

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement. En résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mis à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- Analyse du cahier des charges pour les tâches étatiques et précision de la ventilation des heures affectées à ces tâches.
- Résiliation du contrat d'exclusivité avec l'association La Forestière
- Concept informatique de l'administration, de la vente des bois, de la comptabilité analytique.
- Au total, le comité s'est réuni à 8 reprises
- 

### **Contrats de gestion**

Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement étaient liées par un contrat de gestion degré 1 ce qui implique que toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultés ou validés par le garde forestier.

Depuis le début 2017, 11 communes sont gérées selon le contrat de degré 3 pour une durée de 6 ans. Ce qui signifie que tous les coûts et les recettes liés à l'entretien des forêts sont pris en charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune; ce montant figure dans le contrat de bail. Lesdites communes sont:

Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, St-Sulpice, Sullens, Villars-ste-Croix et Vufflens-la-Ville. Quant aux autres elles sont toujours gérées selon le degré 1.

### **Activités forestières 2019**

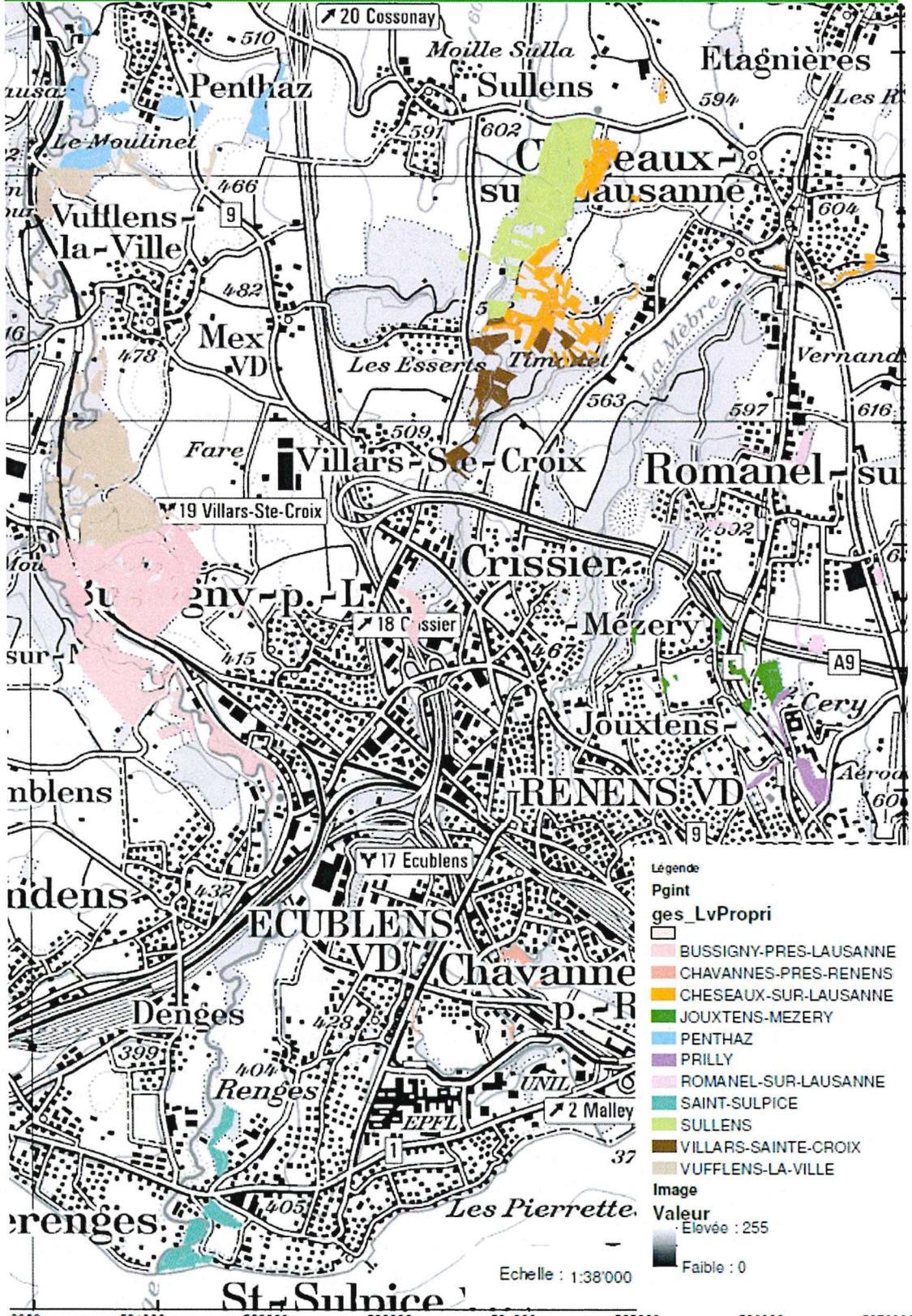
Encadrement et soutien logistique pour de nombreux "canapés forêt" sur les communes de Bussigny, Crissier, Cheseaux, Ecublens, Prilly-Jouxten. Organisation d'information à la population et de visite de forêt

### **Bois prélevé sur le Groupement forestier**

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement il a été prélevé 3'950 m<sup>3</sup> de bois (4'800 m<sup>3</sup> en 2018).

Annexes: - plan surfaces entretenues dans les jeunes forêts 2019  
- plan surfaces entretenues dans les forêts adultes 2019

**RAPPORT DE GESTION 2019 DES FORETS DANS LE PERIMETRE DES BAUX A FERME GERES PAR LE GROUPEMENT FORESTIER DE LA VENOGÉ**



Forêts des communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, St-Sulpice, Sullens, Villars-ste-Croix, Vufflens-la-Ville

### Organisation du service forestier intercommunal

Les communes sont liées par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec le comité (Président: M. Glardon Conseiller municipal; Vice-Président: M. Maeder, Syndic et M. Haemmerli Conseiller municipal). L'Inspecteur des forêts du 18<sup>ème</sup> arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par l'entreprise forestière EFOL Sàrl située à Sullens, l'entreprise de débardage Vincent Séchaud à Sullens et l'entreprise forestière Jean-Daniel Muhlethaler à Crissier. Toutes ces entreprises répondent aux normes de sécurité.

### Cadre légal et labellisation

La surface soumise au régime forestier et propriété des communes est de 331 hectares. La possibilité annuelle de coupe est de 2'510 m<sup>3</sup>t (m<sup>3</sup> estimé sur tige) selon le calcul des plans de gestion officiels et sanctionné par les municipalités. Précisons que depuis 2010, la gestion des forêts communales est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) dès lors, les exploitations répondent aussi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

### Subventions, Projet soins aux rajeunissements 2016-2019

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

### Subventions, projet de forêts protectrices 2016-2019

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Mèbre de la Sorge et de la Venoge sont indemnisés sur la base de forfait à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

### Plantations forestières

Grâce à la colonisation naturelle des surfaces, nous n'avons recours aux plantations, que d'une manière marginale. Ce procédé est devenu un standard et fait partie des critères qui permettent d'obtenir la certification de nos forêts. Néanmoins, notre comité est attentif aux impacts du réchauffement planétaire et à son influence sur la modification de la végétation aussi, nous avons réalisé des plantations de chênes qui devraient être plus résistant à la hausse de la température.

### Sylviculture et fauchage (171860 m2)

Ce chapitre traite des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Les arbres ou les tiges ont une hauteur qui varie entre 2 m. et 18 m. selon l'âge des peuplements.

UNITE BAUX		UNITE BAUX
<b>PROPRIETAIRES</b>		<b>M2</b>
BUSSIGNY		67099
CHAVANNES-PRES-RENENS		0
CHESEAUX-SUR-LAUSANNE		32192
JOXTENS-MEZERY		14341
PENTHAZ		13138
PRILLY		12936
ROMANEL-SUR-LAUSANNE		0
SULLENS		19928
SAINT-SULPICE		5981
VILLARS-STE-CROIX		6245
VUFFLENS-LA-VILLE		0
<b>TOTAL SURFACE EN M2</b>		<b>171860</b>

### Eclaircies normales (2064 m3) et éclaircies forcées de chablis (310 m3)

Ce chapitre traite des travaux de coupes normales effectuées en respectant le plan de gestion des forêts de chaque commune ainsi que les "chablis" (terme désignant les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par les parasites). A noter que le Garde forestier procède à une inspection officielle des propriétés forestières communales situées à proximité d'infrastructures.

PROPRIETAIRES	NORMAL	CHABLIS	TOTAL
	M3	M3	M3
BUSSIGNY	485	89	574
CHAVANNES-PRES-RENENS	4	13	17
CHESEAUX-SUR-LAUSANNE	581	27	608
JOXTENS-MEZERY	50	17	67
PENTHAZ	75	26	101
PRILLY	0	0	0
ROMANEL-SUR-LAUSANNE	62	44	106
SULLENS	412	57	469
SAINT-SULPICE	0	0	0
VILLARS-STE-CROIX	253	27	280
VUFFLENS-LA-VILLE	142	10	152
<b>TOTAL VOLUME EN M3</b>	<b>2064</b>	<b>310</b>	<b>2374</b>

### Eclaircies, sylviculture des forêts de protection et de biodiversité 2016-2019

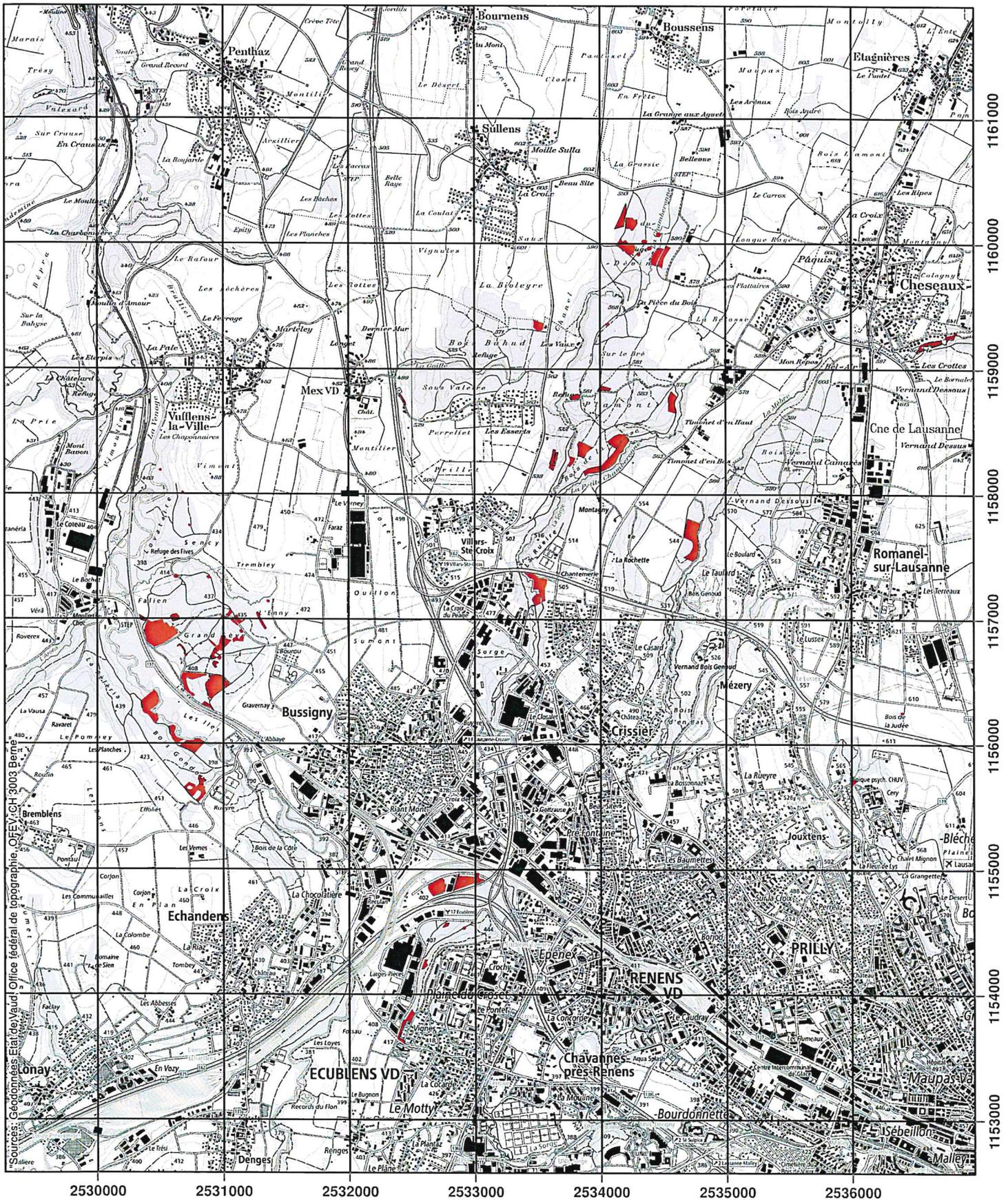
Ce chapitre traite des surfaces qui ont été entretenues pour améliorer la fonction protectrice et biologique des forêts. Une subvention a été allouée au Groupement pour l'ensemble de ces travaux.

UNITE BAUX		
PROPRIETAIRES	PROTECTION SURFACE EN M2	BIODIVERSITE SURFACE EN M2
BUSSIGNY	0	5600
CHAVANNES-PRES-RENENS	0	0
CHESEAUX-SUR-LAUSANNE	8419	0
JOXTENS-MEZERY	0	0
PENTHAZ	0	0
PRILLY	0	0
ROMANEL-SUR-LAUSANNE	0	0
SULLENS	0	0
SAINT-SULPICE	0	0
VILLARS-STE-CROIX	8985	0
VUFFLENS-LA-VILLE	0	0
<b>TOTAL SURFACE EN M2</b>	<b>17404</b>	<b>5600</b>

### Entretien des limites de propriété

Les travaux consistent à couper une bande de 50 cm de part et d'autre des limites (loi forestière, art. 66) ainsi que la pose d'une couche de peinture sur les bornes. L'entretien se fait en fonction des travaux prévus à proximité de propriétés privées ou de communes voisines.

# Surfaces entretenues dans les forêts adultes 2019



(double-cliquez pour insérer la fonction)

Echelle : 1:40'000

Date : jj.mm.aaaa